

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2016-032

Le conseil d'administration s'est réuni le 31 mai 2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 20 mai 2016.

- VU le Code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU la convention constitutive du GIP Villebon-Charpak ;
- VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université du 25 mars 2014 portant sur le retrait de l'université du GIP Villebon-Charpak ;
- VU la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 10 mai 2016 ;

Point de l'ordre du jour : 1ère Partie - P4 - Partenariat avec l'Institut Villebon-Charpak

Exposé de la décision : Maintien de l'Université comme membre du GIP Villebon-Charpak

A la demande du Président, ce point est examiné à la fin de la 1ère partie de l'ordre du jour. Mme Jeanneret-Crettez, vice-présidente de la CFVU, le présente.

L'université a signé le 10 juin 2013 la convention constitutive du GIP Villebon-Charpak, avec pour partenaires l'université Paris Sud, la fondation de coopération scientifique Campus Paris Saclay, la fondation de coopération scientifique ParisTech et la fondation reconnue d'utilité publique ParisTech. L'objet de ce GIP est d'organiser la coopération et de servir de support à la licence Sciences et technologie qu'ils préparent ensemble au sein de l'Institut Villebon - Georges Charpak. La pédagogie mise en œuvre est par projets, et la licence s'adresse à un public qui échoue habituellement en premier cycle scientifique et majoritairement composé de boursiers (70%).

Par délibération du 25 mars 2014, le Conseil d'administration de l'Université avait approuvé le retrait de l'Université de ce GIP, ce retrait ne pouvant prendre effet qu'une fois la première promotion d'étudiant diplômée, soit au 31 août 2016. Le co-financement demandé à l'Université (759k€ sur 3 ans) apparaissait comme trop important. Aujourd'hui la première promotion de 31 étudiants ayant débuté la licence à la rentrée 2013 est sur le point d'être diplômée, et tous les étudiants sont admis en master, sauf un ayant décidé de créer son entreprise et un autre bénéficiant d'une année de césure.

Aujourd'hui la situation a évolué.

D'une part, le co-financement prévisionnel de 759k€ ne s'est traduit que par une dépense effective de 318k€, du fait de l'abandon du projet d'internat d'excellence.

D'autre part, le projet présente un bilan particulièrement positif, tant pour les étudiants concernés, que vu les externalités positives générées au bénéfice de l'ensemble de la communauté universitaire (expérimentation de la pédagogie par projet réinvestie dans la pratique quotidienne des enseignants-chercheurs, retour d'expériences réinvesti pour la mise en place du DU PAREO, programme de recherche du LAPSUDE).

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le :
Transmis au Recteur le :

20 JUIN 2016

20 JUIN 2016

Par conséquent, il est proposé au Conseil d'administration de finalement maintenir l'Université comme membre du GIP Villebon-Charpak, mais aux conditions suivantes :

- L'intégration des universités d'Evry et de Versailles-Saint-Quentin permet la diminution de la contribution de l'Université, celle-ci étant désormais calculée au prorata de 5 étudiants sur les 30 composant chaque promotion (et non plus 15 étudiants) ;
- Le co-financement annuel de l'Université est limité à une dotation de fonctionnement de 55k€ en moyenne par an, augmenté d'une mise à disposition d'un personnel à ½ temps en 2018 et à ¾ temps en 2019 ;
- Les heures d'enseignement assurées par l'Université seront de l'ordre de 250h en 2016/2017, 450h en 2017/2018 et 700h en 2018/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le maintien de l'Université en tant que membre du GIP Villebon-Charpak, dans les conditions convenues en séance et rappelées ci-dessus.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 35 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 34 Abstentions : 0 Votes exprimés : 34 Contre : 0 Pour : 34</p>
--

Fait à Paris, le 02 juin 2016

Le Président



Frédéric DARDEL